



00000002

AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET (AIMI)
No 00000002/AIMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2023 DU 14 FEV 2023 POUR LA
PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES, EN VUE DE LA
REALISATION D'UNE ETUDE TECHNIQUE APPROFONDIE, POUR LA MISE EN
ŒUVRE D'UN PROGRAMME SPATIAL AU CAMEROUN.

1. Contexte

Le Cameroun aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2035. Cette émergence passe par la diversification des activités dans plusieurs secteurs. Un domaine qui pourrait contribuer à l'atteinte de cet objectif est le domaine spatial.

Du fait de ses nombreux atouts en qualité de leader en Afrique centrale, la conquête par le Cameroun du secteur spatial permettra de créer un nouveau marché et de booster l'innovation et la recherche dans de nombreux domaines connexes tels que le Big data, l'astronomie, l'intelligence artificielle, la robotique, etc. Ce domaine favorisera l'entrepreneuriat spatial, le développement des solutions variées dans le domaine de l'agriculture, la gestion des catastrophes naturelles, l'aménagement du territoire, etc.

A cet effet, le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel International à Manifestation d'Intérêt, pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes Techniques (BET) en vue de la réalisation d'une étude technique approfondie, pour la mise en œuvre d'un programme spatial au Cameroun.

2. Objectif de la mission

Le présent AIMI a pour objet, la présélection des Bureaux d'Etudes Techniques, en vue de la réalisation d'une étude technique approfondie pour la mise en œuvre d'un programme spatial au Cameroun.

3. Consistance des prestations

De manière générale, les prestations à fournir par le BET dans le cadre du présent projet comprendront :

- les études préliminaires qui comporteront :

- l'étude sur l'approche institutionnelle, réglementaire et les procédures relatives au déploiement du programme spatial ;
- l'étude sur les enjeux de défense et de sécurité inhérents à la mise œuvre d'un programme spatial au Cameroun ;
- l'étude des sites susceptibles d'abriter les composantes du programme ;
- l'étude de la faisabilité économique de la mise en œuvre du programme.

- les études d'impact environnemental et social (EIES) qui comprendront :

- les études détaillées d'impact du projet sur le plan environnemental et social ;
- la proposition d'un plan de gestion environnementale et sociale, conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'obtention de la validation par le Ministère en charge de l'environnement, des Termes de Référence et des différents rapports issus de ces études.

- l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS).

Pour cette étude, le consultant retenu devra :

- faire des études géotechniques sur le site retenu par le Maître d'Ouvrage, sur la base des données géologiques et géotechniques effectués à la phase préliminaire;

- faire l'étude foncière et d'expropriation, le cas échéant ;
- proposer un plan d'aménagement du site, la répartition des bâtiments et des ouvrages sur le site et leurs relations fonctionnelles;
- présenter pour chaque composante du programme, les différentes solutions techniques et technologiques, et les soumettre à la validation du Maître d'Ouvrage;
- étudier pour chaque solution, les besoins en infrastructures techniques et applicatives ;
- décrire pour chaque composante, les choix technologiques possibles ;
- faire une étude technico-économique et financière devant déboucher sur la détermination de la rentabilité du projet, sur la base des données concrètes ;
- établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux (Détail Quantitatif et Estimatif) de chacune des solutions, en distinguant les dépenses par catégorie et nature des travaux, les travaux connexes et en indiquant l'incertitude qui y est attachée compte tenu des bases d'estimation utilisées.

- l'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD)

Pour cette étude, le consultant retenu devra :

- préciser la solution d'ensemble au niveau de chacune des composantes et des infrastructures;
 - confirmer les choix techniques, technologiques des composantes du programme et préciser les équipements ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ;
 - confirmer les choix architecturaux, préciser la nature et la qualité des matériaux, des équipements ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ;
 - préciser les dispositions générales et les spécifications techniques des équipements et infrastructures qui répondent aux besoins de l'exploitation des composantes du programme ;
 - déterminer les risques en évaluant les aléas naturels ou technologiques pouvant remettre en cause la sécurité des usagers et la tenue en service de l'ouvrage et en outre, la vulnérabilité des usagers et des populations environnantes et élaborer un plan de réduction des risques ;
 - actualiser éventuellement, le dossier d'expropriation et proposer un plan d'indemnisation et de réinstallation, le cas échéant;
 - évaluer les coûts de maintenance : le cocontractant dressera un rapport faisant ressortir année par année, les coûts de maintenance par composante et nature de travaux sur une période de 20 ans, à compter de la réception des travaux envisagés ;
 - actualiser l'étude économique avec les éléments de détails de l'APD;
 - établir un coût prévisionnel des travaux décomposés en éléments techniquement homogènes, permettant au Maître d'Ouvrage d'arrêter le coût prévisionnel de la solution d'ensemble et, le cas échéant, de chaque phase de réalisation, d'évaluer les coûts d'exploitation et de maintenance, de fixer l'échéancier d'exécution et d'arrêter, s'il y a lieu, le partage en lots. Un sous-détail sera établi pour chaque prix ;
 - vérifier l'environnement juridique du projet et valider le montage juridique (risques de recours, montant des assurances etc.);
 - proposer au Maître d'Ouvrage le type de contrat envisageable (régie, Public-Privé, Partenariat, etc.) ;
 - permettre au Maître d'Ouvrage de prendre la décision de renoncer ou de continuer le projet.
- la production de l'ensemble des documents de contractualisation (projet de Dossier d'Appel d'Offres, de Dossier de consultation.....) relatifs à la mise en œuvre des différentes composantes retenues dans le programme spatial.

4. Participation

Pour faire acte de candidature, le Bureau d'Études Techniques (BET)/Groupement de BET devra justifier d'une expérience avérée dans la réalisation des études techniques, en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et dans la mise en œuvre d'un programme spatial.

5. Composition du dossier de candidature

Le dossier d'Appel International à Manifestation d'Intérêt comprendra les sections suivantes :

- Section 1 : Dossier Administratif ;
- Section 2 : Dossier Technique.

5.1. Section I : Dossier administratif (Enveloppe A)

Cette section précise la liste des pièces administratives, produites en originale ou leurs copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois pour l'exercice 2022 ou en cours de validité pour l'année 2023, contenues dans une enveloppe A. Ces pièces sont les suivantes :

a) Entreprises de droit Camerounais :

- une lettre de motivation dûment signée par le BET ou par tous les membres du groupement de BET, le cas échéant ;
- un accord de groupement, assortie d'un pouvoir de signature, le cas échéant ;
- une copie certifiée du registre de commerce établie par le Tribunal de 1^{ère} Instance du lieu de résidence de l'entreprise, assortie d'une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie timbrée de l'attestation d'immatriculation ;
- une attestation de non redevance délivrée par l'Administration des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts ;
- une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- une attestation de soumission signée des services de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite structure délivrée pour le présent AIMI.

b) Entreprises de droit Étranger :

- une lettre de motivation dûment signée par le BET ou par tous les membres du groupement de BET, le cas échéant ;
- tout document certifiant que le BET n'est pas frappé de déchéance dans son pays de résidence ;
- tout document certifiant que le BET s'est effectivement acquitté de ses charges sociales dans son pays de résidence ;
- tout document signé par l'autorité compétente, certifiant que le soumissionnaire a effectué le ou les déclarations réglementaires en matière d'impôts.

NB : En cas de groupement, chaque membre du groupement devra produire l'ensemble des pièces ci-dessus.

5.2. Section II : Dossier technique : Enveloppe B

Cette section comportera l'ensemble des documents ci-après rangés dans cet ordre, séparés par des intercalaires et regroupés dans une enveloppe B :

- la présentation du Cabinet ainsi que les domaines d'actions et d'interventions ;
- les références du BET ou du groupement de BET dans les études techniques, en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et dans la mise en œuvre d'un programme spatial ;
- la liste du personnel clé et les copies des diplômes et CV datés et signés de chaque expert assortis des justificatifs des expériences déclarées ;
- une note technique sur la compréhension du mandat de la mission.

6. Critères de sélection

6.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Dossier administratif ou technique incomplet (absence d'un des documents exigés aux sections I et II) ;
- Fausse déclaration, document falsifié ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100.
- Au moins l'un des membres du groupement ne répond pas au critère spécifié au point 4.

6.2. Critères de qualification

Les offres techniques seront évaluées en fonction des principaux critères ci-après :

N°	Critères	Notes (points)
I	Expérience du Bureau d'Étude Techniques (BET) ou groupement de BET Au moins deux (02) projets exécutés dans la réalisation des études techniques en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et dans la mise en œuvre d'un programme spatial, assortis des justificatifs d'exécution y afférents <i>NB : Ce critère sera évalué si et seulement si les justificatifs d'exécution sont joints au dossier</i>	40
II	Qualification et expérience du personnel clé <i>NB : Le personnel proposé par le Candidat ne sera évalué que si les justificatifs ci-après ont été produits : copie du diplôme, curriculum vitae dûment signé et daté par l'expert, justificatifs des expériences déclarées. (contrat travail/certificat de travail).</i>	50
II.1	Chef de mission Ingénieur en aérospatial, BAC+5 minimum, au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans un BET spécialisé dans le domaine spatial, avoir conduit avec succès une étude technique en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et avoir participé à l'exécution d'au moins deux (02) projets dans le domaine spatial dont un (01) en qualité de chef de mission/chef de projet.	10
	Justifier d'une expérience dans la conduite jusqu'à son terme, d'au moins une (01) étude technique en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial.	/5
	Justifier de la participation à l'exécution d'au moins deux (02) projets dans le domaine spatial dont un (01) en qualité de chef de mission/chef de projet. (2,5pts par projet/justifié)	/5
II.2	Expert n°1 : Expert en télécommunications, 08 pts. Ingénieur des télécommunications, option radiocommunications BAC+5 minimum, au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans un BET spécialisé dans le domaine spatial, justifier de la participation à une étude technique en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et à l'exécution d'au moins un (01) projet dans le domaine spatial en qualité d'expert en radiocommunications. (04 pts/projet justifié)	8
II.3	Expert n°2 : Expert environnementaliste ; 08 pts. Environnementaliste ou titulaire d'un diplôme en environnement BAC+5 minimum, au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans un BET spécialisé dans le domaine spatial, justifier de la participation à une étude technique en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et à l'exécution d'au moins un (01) projet dans le domaine spatial en qualité d'expert environnementaliste. (04 pts/projet justifié)	8
II.4	Expert N°3 : Expert des questions de sécurité et de défense	8

	Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans un BET spécialisé dans le domaine spatial, justifier de la participation à une étude technique en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et à l'exécution d'au moins un (01) projet dans le domaine spatial en qualité d'expert des questions de sécurité et de défense. 04 pts/projet justifié).	
II.5	Expert N°4 : Economiste - statisticien, BAC+5 minimum, au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans un BET spécialisé dans le domaine spatial, justifier de la participation à une (01) étude technique en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et à l'exécution d'un (01) projet dans le domaine spatial en qualité d'économiste-statisticien. 04 pts/projet justifié).	8
II.6	Expert N°4 : Expert financier Ingénieur financier, BAC+5 minimum, Expert en évaluation des prix, au moins dix (10) d'expérience professionnelle dans un BET spécialisé dans le domaine spatial, justifier de la participation à une (01) étude technique en vue de la mise en œuvre d'un programme spatial et à l'exécution d'un (01) projet dans le domaine spatial en qualité d'expert financier. 04pts/projet justifié).	8
III	Compréhension du mandat de la mission	10
Total		100

7. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis au 1^{er} étage du Ministère des Postes et Télécommunications (porte 162), sous plis fermé et comportant deux enveloppes distinctes (A et B) constituées des pièces requises au point 5 du présent AIMI au plus tard le 24 MARS 2023 à 14 heures locales et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET (AIMI)

N° _____ /AIMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2023 DU _____ POUR LA PRESELECTION DES CABINETS OU BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES, EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE TECHNIQUE APPROFONDIE, POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME SPATIAL AU CAMEROUN.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Réglementation des Postes, des Télécommunications et des TIC, 4^{ème} étage, Porte 414, Tel : (+237) 222 23 36 10, Email : pauline.tsafak@minpostel.gov.cm.

9. Publication des résultats

L'Avis d'Appel d'Offres International Restreint (AOIR) fera office de résultat du présent Appel International à Manifestation d'Intérêt.

Le Ministre des Postes et Télécommunications



Li Likeng
née Mendo Minette



INTERNATIONAL CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST (AIMI) No. **00000002**
/AIMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2023 OF **14 FEB 2023** FOR THE PRESELECTION OF
TECHNICAL CONSULTING FIRMS, TO CARRY OUT AN IN-DEPTH TECHNICAL
STUDY, FOR THE IMPLEMENTATION OF A SPACE PROGRAMME IN CAMEROON. *[Signature]*

1. Background

Cameroon intends to become an emerging country by 2035. This emergence requires the diversification of activities in several sectors. One area that could contribute to the achievement of this objective is the space sector.

Considering its numerous assets as a leader in Central Africa, Cameroon's conquest of the space sector will create a new market and boost innovation and research in many related fields such as big data, astronomy, artificial intelligence, robotics, etc. This area will promote space entrepreneurship, the development of various solutions in the field of agriculture, natural disaster management, regional planning, etc.

To this end, the Minister of Posts and Telecommunications hereby launches an International Call for Expression of Interest for the recruitment of a Technical Consulting Firm (TCF) to carry out an in-depth technical study for the implementation of a space programme in Cameroon.

2. Objective of the mission

The purpose of this AIMI is to pre-select Technical Consulting Firms, to carry out an in-depth technical feasibility study for the implementation of a space programme in Cameroon.

3. Description of services

In general, the services to be provided by the Technical Consulting Firm within the framework of this project will include:

- **The preliminary studies will include:**
 - the study on the institutional and regulatory approach as well as procedures relating to the deployment of the space programme;
 - the study on the defence and security issues related to the implementation of a space programme in Cameroon;
 - the study of sites likely to house the components of the programme;
 - the study of the economic feasibility of the implementation of the programme.
- **Environmental and social impact studies (ESIA) will include:**
 - detailed environmental and social impact assessments of the project;
 - the proposal of an environmental and social management plan, in accordance with the regulations in force;
 - obtaining validation by the Ministry in charge of the environment, the Terms of Reference and the various reports resulting from these studies.
- **the preliminary design study (APS).**
For this study, the selected consultant must:
 - conduct geotechnical studies on the site selected by the project owner, based on the geological and geotechnical data obtained during the preliminary phase;
 - carry out the land and expropriation study, if necessary.

- propose a site layout plan, the distribution of buildings and structures on the site and their functional relationships;
 - present for each component of the programme, the different technical and technological solutions, and submit them to the project owner for validation;
 - study the technical and application infrastructure requirements for each solution;
 - describe the possible technological choices for each component;
 - carry out a technical, economic and financial study to determine the profitability of the project based on concrete data;
 - establish the estimated cost of the works (Quantitative and Estimated Detail) for each of the solutions, by distinguishing the expenses by category and nature of the works, the related works and by indicating the related uncertainty taking into account the bases of estimation used.
- **Detailed preliminary design study (APD)**
- For this study, the selected consultant must:
- specify the overall solution for each of the components and infrastructure;
 - confirm the technical and technological choices for the programme components and specify the equipment and the conditions for its implementation;
 - confirm the architectural choices, specify the nature and quality of materials and equipment and the conditions for their implementation;
 - specify the general provisions and technical specifications of the equipment and infrastructure which meet the operating needs of the programme components;
 - determine the risks by assessing the natural or technological hazards that could affect the safety of users and the operation of the project and also the vulnerability of users and the surrounding population and draw up a risk reduction plan;
 - update the expropriation file and propose a compensation and resettlement plan, if necessary;
 - assess the maintenance costs: the co-contractor will draw up a report highlighting, year by year, the maintenance costs by component and type of work over a period of 20 years, starting from the acceptance of the planned works;
 - update the economic study with the details of the preliminary design;
 - establish a provisional cost of the works broken down into technically homogeneous elements, allowing the project owner to determine the tentative cost of the overall solution and, if necessary, of each phase of the project, to evaluate the operating and maintenance costs, to set the execution schedule and to determine, if necessary, the division into lots. A sub-detail will be drawn up for each price;
 - check the legal environment of the project and validate the legal set-up (risks of appeal, amount of insurance, etc.);
 - propose to the project owner the type of contract that can be envisaged (public service, public-private, partnership, etc.);
 - enable the project owner to decide whether to abandon or continue the project.
- **the production of all the contracting documents (draft tender documents, consultation documents.....) relating to the implementation of the various components selected in the space programme.**

4. Participation

In order to apply, the Technical Consulting Firm (TCF) / TCF grouping must justify a proven experience in the conduct of technical feasibility studies for the implementation of a space programme and in the implementation of a space programme.

5. Composition of the application file

The application file of the International Call for Expression of Interest shall include the following sections:

- Section 1: Administrative documents;
- Section 2: Technical documents.

5.1. Section I: Administrative documents (envelope A)

This section specifies the list of administrative documents, produced in originals or certified true copies dating less than three (03) months for the year 2022 or valid for the year 2023, included in an envelope A. These documents are as follows:

a) Companies under Cameroonian Laws:

- a letter of motivation duly signed by the Technical Consulting Firm or by all the members of the Technical Consulting Firm grouping, if any;
- a grouping agreement, together with a power of signature, if applicable;
- a certified copy of the trade register established by the Court of First Instance of the place of residence of the company, together with a certificate of non-bankruptcy dated not more than three (03) months ago;
- A stamped copy of the registration certificate;
- a certificate of no tax liability issued by the tax authorities certifying that the tenderer has made the statutory declarations concerning taxes;
- a certificate of non-exclusion from public contracts issued by the ARMP;
- a certificate of submission signed by the services of the National Social Security Fund, certifying that the tenderer has fulfilled its obligations towards the said fund, issued for this International Call for Expression of Interest.

b) Companies under Foreign Laws:

- a letter of motivation duly signed by the Technical Consulting Firm or by all the members of the Technical Consulting Firm's grouping, if any;
- any document certifying that the Technical Consulting Firm is not disqualified in its country of residence;
- any document certifying that the technical Consulting Firm has effectively paid its social security contributions in its country of residence;
- any document signed by the competent authority, certifying that the tenderer has made the required tax declaration(s);

NB: In the case of a grouping, each member of the grouping must produce all the above documents.

5.2. Section II: Technical documents: Envelope B

This section will include all of the following documents in this order, separated by separators and grouped in an envelope B:

- the presentation of the Firm as well as areas of action and intervention;
- the references of the Technical Consulting Firm or group of Technical Consulting Firms in technical feasibility studies for the implementation of a space programme and in the implementation of a space programme;
- the list of key staff members and copies of diplomas and CVs dated and signed of each expert with proof of declared experience: 

- a technical note on the understanding of the mission's mandate.

6. Selection criteria

6.1. Eliminary criteria

The eliminary criteria are as follows:

- Incomplete administrative or technical file (absence of one of the documents required in sections I and II);
- False declaration, forged document;
- Technical score below 75 points out of 100.
- At least one of the members of the group does not meet the criteria specified in point 4.

6.2. Selection criteria:

The technical bids shall be assessed depending on the main criteria below:

No.	Criteria	Notes (points)
I	Experience of the Technical Consulting Firm (TCF) or group of TCFs At least two (02) projects carried out in the realisation of technical feasibility studies for the implementation of a space programme and in the implementation of a space programme, accompanied by the relevant supporting documents <i>NB: This criterion will be evaluated if and only if the supporting documents are attached to file</i>	40
II	Qualification and experience of key personnel <i>NB: The staff members proposed by the Applicant will be evaluated only if the following supporting documents have been produced: copy of diploma, curriculum vitae duly signed and dated by the expert, supporting documents for declared experience (work contract/work certificate).</i>	50
II.1	Mission Head Aerospace engineer, with a minimum of GCE A/L + 5 years of higher education, at least fifteen (15) years of professional experience in a technical consulting firm specialised in the space field, having successfully conducted a technical feasibility study for the implementation of a space programme and having participated in the execution of at least two (02) projects in the space field, one (01) of which as a mission head/project manager	10
	Show evidence of experience in the completion of at least one (01) technical study for the implementation of a space programme.	/5
	Show evidence of participation in the execution of at least two (02) projects in the space field, including one (01) as mission head/project manager. (2.5pts per project/justified)	/5
II.2	Expert No. 1: Expert in telecommunications, 08 pts. Telecommunications engineer, option radiocommunications with a minimum of GCE A/L + 5 years of higher education, at least ten (10) years of professional experience in a Technical Consulting Firm specialised in the space field, justifying the participation in a technical feasibility study for the implementation of a space programme and the execution of at least one (01) project in the space field as an expert in radiocommunications. (04pts/project justified)	8
II.3	Expert No. 2: Environmental expert; 08 pts. Environmentalist or holder of a diploma in environment with a minimum of GCE A/L + 5 years of higher education, at least ten (10) years of professional experience in a Technical Consulting Firm specialised in the field of space, justifying the participation in a technical study for the implementation of a space programme and in the execution of at least one (01) project in the field of space as an environmental expert. (04pts/project justified)	8

